

## DELIBERATION : 2021-05-28

### OBJET : Demande de dissolution de la Régie Personnalisée intercommunale des sites Parcours et Produits « Secrets de Fabriques » au bénéfice d'une reprise de l'activité en régie directe par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

PELLISSIER Stéphane  
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

FENOUIL Jean  
FALASHI Sandra  
MAZZOLI Jean  
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis  
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc  
JONKER Nina  
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas  
CASPARI Hélène  
FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

COULLET Alain

Moriez :

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge  
VACCAREZZA Francine  
GIRAUD Sophie  
GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à PELLISSIER Stéphane ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. MANGIPIA Christophe ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie;

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. COLLOMP Gérard ; M. COTTON Daniel ; M. LAUGIER Joël ; Mme PONS-BERTAINA Viviane ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. DAGONNEAU Frank ; M. SILVY Jean-Louis ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Demande de dissolution de la Régie Personnalisée intercommunale des sites Parcours et Produits « Secrets de Fabriques » au bénéfice d'une reprise de l'activité en régie directe par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.**

**Exposé**

Par délibération en date du 6 mai 2015, la Communauté de Communes du Moyen Verdon avait créé, dans le cadre d'une Entente Intercommunale entre les 5 Communautés de Communes du Pays Asses, Verdon, Vaïre, Var, une régie personnalisée en Service Public Administratif pour conduire et gérer les offres et activités culturelles au sein du label « Secrets de Fabriques ».

Cette régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dispose à ce jour d'une assemblée délibérante propre (le Conseil d'Administration), d'un budget propre et de son personnel. En pratique, ce principe d'autonomie doit être relativisé. D'une part, en matière financière, l'équilibre de son budget se réalise par une dotation annuelle versée par la CCAPV et les investissements sont portés directement par le budget intercommunal. D'autre part, une démarche de mutualisation de nombreux moyens de l'intercommunalité est mise en œuvre au bénéfice de la Régie Secrets de Fabriques dans les domaines technique, informatique administratif et financier. Enfin, la gestion des carrières et payes des agents de la Régie, soumis au statut de la fonction publique territoriale, est assurée par la responsable administrative et financière des affaires culturelles de la CCAPV.

Cette situation de la Régie Secrets de Fabriques a amené son Conseil d'Administration à réfléchir sur son organisation, ainsi que sur la correspondance entre ses missions culturelles et sa structuration juridique. Avec la fusion survenue en 2017, force est de constater à ce jour que le périmètre d'intervention de la régie est désormais calqué sur celui de la CCAPV et que, par conséquent, seuls les élus de la Communauté de Communes siègent au conseil d'administration. La Communauté de Communes est par ailleurs le principal financeur de cette régie dont elle assume majoritairement le financement.

Au regard de ces éléments, le Président de la Régie Secrets de Fabriques, suite à la décision prise à l'unanimité lors de son dernier conseil d'administration du 3 septembre dernier, a saisi par courrier la CCAPV pour que soit soumis au Conseil Communautaire l'intégration de l'actuelle régie autonome à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en régie directe au sein de l'administration intercommunale. Ce souhait d'intégration au sein des services culturels de la Communauté de Communes est notamment guidé par une volonté :

- de rationaliser les procédures administratives
- d'optimiser les moyens humains et matériels, et de renforcer la transversalité des initiatives culturelles sur tout le périmètre intercommunal
- de permettre la maîtrise des choix et orientations par l'ensemble des élus communautaires

Si cette demande reçoit un avis favorable du conseil communautaire elle induit la dissolution et la liquidation de la régie personnalisée au 31 décembre 2021, le transfert de son actif et de son passif dans le budget intercommunal 2022, la création d'une régie de recettes pour le fonctionnement des espaces de ventes des musées, la reprise de l'ensemble des biens matériels et immatériels, la subrogation dans l'ensemble des droits et obligations précédemment exercés par la Régie Secrets de Fabriques, et notamment les obligations contractuelles, et enfin le transfert des deux

agents dans les effectifs de la Communauté de Communes, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ACCEPTER** la dissolution de la régie personnalisée intercommunale des sites, parcours et produits « Secrets de Fabriques » au 31 décembre 2021.
- **D'ARRÊTER** en conséquences les comptes de la régie au 31 décembre 2021,
- **DE CONFIER** au Président le soin de procéder à l'établissement du compte administratif de la Régie, à la liquidation de cette dernière, et à la reprise des résultats au budget principal de la Communauté de Communes,
- **DE PRENDRE ACTE** que tous les agents de la Régie personnalisée seront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, transférés automatiquement à la Communauté de Communes dans leurs conditions statutaires (grade, échelon indiciaire, rémunération indiciaire correspondante et ancienneté dans l'échelon).
- **D'APPROUVER** que la Communauté de Communes se substitue à la Régie personnalisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la reprise de l'ensemble des biens matériels et immatériels, des droits et obligations, dont les engagements contractuels qui sont les siens,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 28 septembre 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

